



Tout Faire SODIAC

ZA Coupille - 46320 LIVERNON - Tél. 05 65 40 39 20

SODIAC SAS au capital de 104 000 €

RCS Cahors 920 497 807 00023 - APE 4673A

N°Identification intracommunautaire : FR 45 920 497 807

Domiciliation bancaire : BP.OCCITANE CAHORS

IBAN : FR76 1780 7008 0505 5216 9151 185 - BIC : CCBPFRPPTLS

Page : 1 / 2



FACTURE FM014522

Autres dépôts :

Cajarc - ZA Andressac 46160 Cajarc - 05 65 40 64 01

Limogne - ZA Rigounenque 46260 Limogne - 05 65 31 50 16

Villeneuve - Rte Villefranche 12260 Villeneuve - 05 65 81 61 26

GAEC CHATEAU SAVIN
LACROIX NICOLE-JEAN-MARC
-FLORIAN LE CHATEAU
46160 GREALOU

Date	Type	N° Client
31/05/25	FACTURE N°FM014522	650887

A régler par CHEQUE LE

25/06/25

Référence	Désignation	Qté	Unité	P.U Net	TOTAL	TVA
	21/05/2025 Liv n° CJ019212					
286265	COUDE PVC 100 MF 22°30 FIRST	3,000	Un	5,33	15,99	1
286335	MANCHON DBLE FF 100 FIRST	3,000	Un	1,99	5,97	1
286266	COUDE PVC 100 MF 45° FIRST	3,000	Un	3,37	10,11	1
102834	FICHE MALE AVEC ANNEAU 2P+T 16A DROITE A COIFFE BLANC	1,000	Un	2,26	2,26	1
	Fin Garantie conformité le 21/05/2027					
	DEEE				0,04	1
102616	FICHE MALE ETANCHE 2P+T 16A DROITE NOIR	3,000	Un	3,31	9,93	1
	Fin Garantie conformité le 21/05/2027					
	DEEE				0,06	1
	22/05/2025 Liv n° CJ019263					
329153	ROULEAU DE TEFLON LARG:12 EP:0.075 L:12 M	1,000	Un	0,68	0,68	1
	ECO PARTICIPATION				0,01	1
329237	TE POLYETH EGAL LAITON Ø25 - Ø25 - Ø25 L IEN 1 PIEC	2,000	Un	12,79	25,58	1
	ECO PARTICIPATION				0,01	1
329192	ROBINET DE PUISAGE A RAN M 3/4 - (3/4) Ø 15 LIEN 1	1,000	Un	15,02	15,02	1
	ECO PARTICIPATION				0,01	1
329221	RACCORD DROIT POLYETH FEMELLE LAITON Ø25 - F 3/4 L	1,000	Un	5,23	5,23	1
	ECO PARTICIPATION				0,01	1
329235	COUDE APPLIQUE POLYETH FEMELLE LAITON Ø2 5 - F 3/4	1,000	Un	9,75	9,75	1
	ECO PARTICIPATION				0,01	1
329234	COUDE APPLIQUE POLYETH FEMELLE LAITON Ø2 5 - F 1/2	1,000	Un	10,34	10,34	1

MONTANT H.T	FRAIS FACT	BASE TAXABLE	ESC %	C.T	Tx T.V.A	MONTANT TAXES	MONTANT T.T.C
				A	reporter ..	.	111,01 ht





Tout Faire SODIAC

ZA Coupille - 46320 LIVERNON - Tél. 05 65 40 39 20

SODIAC SAS au capital de 104 000 €

RCS Cahors 920 497 807 00023 - APE 4673A

N°Identification intracommunautaire : FR 45 920 497 807

Domiciliation bancaire : BP.OCCITANE CAHORS

IBAN : FR76 1780 7008 0505 5216 9151 185 - BIC : CCBPFRPPTLS

Page : 2 / 2



FACTURE FM014522

Autres dépôts :

Cajarc - ZA Andressac 46160 Cajarc - 05 65 40 64 01

Limogne - ZA Rigounenque 46260 Limogne - 05 65 31 50 16

Villeneuve - Rte Villefranche 12260 Villeneuve - 05 65 81 61 26

GAEC CHATEAU SAVIN
LACROIX NICOLE-JEAN-MARC
-FLORIAN LE CHATEAU
46160 GREALOU

Report... 111,01 ht

Date	Type	N° Client
31/05/25	FACTURE N°FM014522	650887

A régler par CHEQUE LE 25/06/25

Référence	Désignation	Qté	Unité	P.U Net	TOTAL	TVA
329334	FLEXIBLE ALIM. INOX DF 1/2 - 1/2 L:800 D N8 PLAQUET	1,000	Un	4,39	4,39	1
329074	MAMELON DF EGAL A BUTEE 1/2 LIEN 1 PIECE	1,000	Un	1,65	1,65	1
328938	PER A COMPRESSION RACCORD DROIT Ø12 - M 1/2 LIEN	1,000	Un	3,66	3,66	1
329071	MAMELON DM REDUIT 3/4 - 1/2 LIEN 1 PIECE ECO PARTICIPATION	1,000	Un	1,74	1,74	1
					0,01	1

	Total taxe facture: 0,16 Euros					

MONTANT H.T	FRAIS FACT	BASE TAXABLE	ESC %	C.T	Tx T.V.A	MONTANT TAXES	MONTANT T.T.C
122,46	2,00	124,46		1	20,00	24,89	149,35
122,46	2,00	124,46				24,89	149,35

Net à Payer en Euros 149,35

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par SODIAC MATERIAUX («Le Vendeur») auprès d'acheteurs professionnels ou non, consommateurs ou non («Le Client»), désirant acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur («Les Produits») et notamment tous matériels, outillages ou matériaux relatifs à la construction. Elles constituent le socle unique de la négociation commerciale. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes (ainsi que, le cas échéant, des conditions générales d'utilisation du site internet du Vendeur) et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.

II. ACHATS

Les offres des Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et écrite par le Vendeur (mail, fax, courrier, devis, facture). Le Vendeur pourra, préalablement à son acceptation, demander que le Client confirme par écrit sa commande ou son achat ou sa commande. Tout retour de Produit sera refusé, s'il n'est pas expressément et préalablement autorisé et fait conformément aux instructions du Vendeur.

Stipulation dérogatoire applicable aux Clients consommateurs

Un devis a été remis aux Clients lorsque le prix du Produit ou de la prestation ou de l'ensemble indissociable de Produits et prestations est supérieur à 500€ TTC ou lors d'une réalisation sur mesure.

En cas de vente à distance ou hors établissement, le Vendeur a fourni au Client consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations visées à l'article L121-17 du Code de la consommation, confirmées sur un support durable. En cas de vente à distance ou hors établissement, le Client consommateur dispose de quatorze (14) jours à compter de la réception du Produit pour se rétracter et retourner le Produit dans son emballage d'origine dans les conditions des articles L121-21-2 et suivants du Code de la consommation. Les frais de retour seront, conformément à l'article L121-21-3 du Code de la consommation, à la charge du Client. Le retour ne sera accepté que si le Produit est dans son état d'origine et n'a pas été déconditionné et/ou utilisé. Tout retour doit impérativement être précédé de l'attribution d'un numéro de rétractation obtenu auprès du Vendeur. A défaut, le retour sera refusé. Le remboursement des sommes versées interviendra conformément à l'article L121-24-2 du Code de la consommation. Le Client consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon

III. PRODUITS

Les caractéristiques essentielles ainsi que le prix des Produits figurent, de manière lisible et compréhensible, dans les catalogues du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande ou de son achat. Le Client doit s'assurer préalablement à la vente de la conformité du Produit à l'utilisation qu'il souhaite en faire.

Le Client reconnaît avoir été correctement informé de la qualité, du mode d'emploi et des propriétés spécifiques éventuelles des Produits acquis par lui. Sauf clause contraire écrite acceptée par le Vendeur, le Client reconnaît que les Produits ne sont destinés à aucun usage spécial. Les spécifications de certains Produits (dimension, couleurs, volumes, poids, etc.) sont soumises à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication et bénéficient des tolérances d'usage. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

IV. GARANTIES

Le Produit livré est conforme à l'offre du Vendeur et à la réglementation en vigueur dans le pays où est établi le Vendeur, sous réserve des usages en la matière. Pour être valable et recevable, toute réclamation du Client doit être détaillée, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception au Vendeur et comporter l'ensemble des justificatifs. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur (i) des défauts apparents au plus tard dans les huit jours à compter de la livraison des Produits, (ii) des défauts non apparents au plus tard dans les huit jours à compter de la première utilisation des Produits sous réserve de justifier que la première utilisation a été postérieure à la livraison et (iii) de l'existence des vices cachés au plus tard dans les huit jours à compter de leur découverte. La garantie du Vendeur se borne purement et simplement au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose et repose des Produits ou de dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit. Les frais de livraison et de transport du Produit retourné et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs. Le remboursement s'effectuera par tous moyen au choix du Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas (i) de non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier, (ii) de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure, ou (iii) de non-respect des prescriptions du fabricant ou des règles de l'art lors de l'utilisation du Produit.

Stipulation dérogatoire applicable aux Clients consommateurs

Le Vendeur est tenu des défauts de conformité des Produits dans les conditions de l'article L211-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client (i) bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du Produit pour agir, (ii) peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L211-9 du code de la consommation et (iii) est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du Produit. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produit vendu au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Nom et adresse du Vendeur : SODIAC MATERIAUX SAS – Tel : 05 85 40 56 22 – Code APE : 4673 A

V. PRIX

Les prix des Produits portés indiqués lors de la commande ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et seront ajustés, à la hausse comme à la baisse, en fonction des tarifs en vigueur au jour de la livraison effective desdits Produits. En cas d'augmentation ou de diminution de plus de 10 % du prix TTC entre la commande et la livraison du Produit, chaque partie a la faculté de renoncer d'acheter ou de vendre ledit Produit, sous réserve d'en aviser l'autre partie dans les huit jours qui suivent la notification au Client du prix définitif. Les frais de livraisons et de retour seront à la charge de la partie ayant renoncé au contrat. Les prix des Produits sont exprimés en euros (€), HT et TTC. Des frais supplémentaires (notamment des frais de transport, de livraison, de conditionnement, d'emballage ou autre) peuvent être exigibles. La facture est établie par le Vendeur et adressée au Client au plus tard à la date de livraison.

Conditions d'escompte : Sur toute la gamme des produits professionnels (hors les produits des magasins affichés en paiement comptant et payables en caisse),

Escompte 2% (deux pour cent) pour paiement sous 10 jours par prélèvement automatique ou traite.

Escompte 1% (un pour cent) pour paiement sous 25 jours par prélèvement automatique ou traite.

Nous nous réservons le droit de n'établir l'escompte qu'après avoir reçu le paiement intégral de la marchandise dans les délais convenus.

VI. LIVRAISON ET TRANSPORTS

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Sauf cas d'indisponibilité ou cas particuliers, les Produits seront livrés en une seule fois. Les frais de livraison et de transport sont à la charge du Client.

Les Produits acquis par le Client seront livrés à la date ou dans le délai indiqué au Client, sauf si les parties en sont convenues autrement. Si aucun délai, ni date n'a été fixé par les parties, le Vendeur devra s'exécuter sans retard injustifié. Le délai de livraison commence à courir à compter de la date à laquelle le Vendeur aura en possession toutes les spécifications et tous les renseignements techniques concernant les Produits à livrer. Le délai de livraison est approximatif et n'entraîne pour le Vendeur aucune responsabilité en cas de retard ou de non-livraison dans les délais approximativement fixés si les Produits sont livrés dans le délai raisonnable visé ci-après. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure. Est notamment un cas de force majeure : (i) toutes circonstances échappant au contrôle du Vendeur, entraînant un arrêt, une suspension ou une réduction de production et/ou de la livraison des Produits par les fournisseurs du Vendeur, (ii) la grève générale ou non ou (iii) l'accident d'outilage dans les locaux du Vendeur. Quel que soit le retard de livraison, il est toujours donné suite à défaut de contrordre. La résolution de la vente par le Client ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai

raisonnable courant à compter de la mise en demeure de s'exécuter adressée par écrit au Vendeur.

Les Produits peuvent être (i) immédiatement livrés au Client et enlevés par lui à partir des locaux du Vendeur ou (ii) transportés et livrés par le Vendeur agissant en tant que transporteur ou (iii) livrés et transportés par un transporteur choisis par le Vendeur. Les Produits seront livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de son achat ou de sa commande à laquelle le transporteur pourra facilement accéder, sans risque ni danger. Le transporteur pourra refuser de livrer dans le cas où l'adresse indiquée par le Client serait contraire aux règles de prudence et de sécurité. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dommage quelconque causé par un véhicule du transporteur, si ce dommage est le fait d'un accès difficile ou d'un terrain non-approprié à la livraison. Le fait que le transporteur accepte de transporter le Produit ne comporte aucune dérogation aux dispositions aux présentes conditions générales de vente. Si le Vendeur ne transporte pas personnellement les Produits commandés ou achetés par le Client, le Client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison des Produits, le Vendeur étant réputé avoir livré les Produits dès lors qu'il a remis les Produits commandés ou achetés par le Client au transporteur qui les a acceptés sans réserve. Dans ce cas, le Client ne dispose d'aucun recours contre le Vendeur en cas de défaut de livraison par le transporteur ou en cas de dommages survenus en cours de transports, du chargement ou du déchargement des Produits. Le Client peut, s'il le souhaite et après avoir informé le Vendeur, assister ou se faire représenter lors du chargement du Produit. Le Client s'engage à décharger les Produits à ses frais, dans le plus court délai conformément aux usages en la matière, et ce à compter du moment de l'arrivée des Produits à l'adresse indiquée. Tout retard dans le déchargement est à la charge du Client. Le Client est tenu d'assister le chauffeur dans les différentes manœuvres de déchargement. La responsabilité est limitée, tant pour les dégâts corporels que matériels, à la responsabilité civile légale.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits au moment de leur livraison. Le Client disposera d'un délai de 8 jours à compter de la livraison des Produits pour émettre par écrit des réserves auprès du Vendeur sur la qualité et/ou la quantité des Produits. En l'absence de réserve, les Produits livrés seront réputés conforme en quantité et en qualité à la commande ou l'achat réalisé par le Client.

Les Produits qui font l'objet d'un marché donnant lieu à livraisons successives doivent être enlevés par quantités mensuelles approximativement égales.

Dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas procédé à l'enlèvement à partir des locaux du Vendeur d'un Produit dans le délai de 8 jours à compter de sa livraison, le Vendeur pourra (i) transporter (ou faire transporter) aux risques et périls du Client ledit Produit au domicile ou siège du Client ou (ii) résoudre de plein droit et sans formalité la vente dudit Produit.

Le Vendeur décline toute responsabilité quant au transport des Produits livrés et pouvant résulter de toute infraction à la législation des transports et au Code de la Route, notamment concernant l'arrimage, la surcharge, etc.

Stipulation dérogatoire applicable aux Clients consommateurs

Le Vendeur devra livrer les Produits à la date ou dans le délai indiqué au Client consommateur, sauf si les parties en sont convenues autrement. Si aucun délai, ni date n'a été fixé par les parties, le Vendeur devra s'exécuter sans retard injustifié et au plus tard dans les trente jours après la conclusion du contrat. Si les Produits ne sont pas livrés dans les délais, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande écrite du Client consommateur dans les conditions prévues aux articles L138-2 et L138-3 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du Contrat, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts.

VII. TRANSFERT DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété du Produit du Vendeur au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix du Produit et après règlement de toutes sommes dues par le Client au Vendeur, pour quelque cause que ce soit et ce quelle que soit la date de livraison du Produit. En cas de compte-courant, la propriété réservée garantit le solde débiteur du compte-courant. Le Client est autorisé à aliéner, dans le cadre normal et usuel de l'exercice de son activité, les Produits livrés sauf si une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire est ouverte à son encontre. En cas d'aliénation, le Client s'engage à payer immédiatement au Vendeur le prix des Produits revendus dû au Vendeur. En cas de saisie ou de toute intervention d'un tiers ayant pour objet un Produit dont la propriété est réservée par le Vendeur, le Client devra de suite informer le Vendeur.

Le transfert des risques des Produits du Vendeur au Client sera réalisé dès livraison des Produits au Client. Le Client s'oblige à faire assurer, à ses frais, les Produits commandés ou achetés au profit du Vendeur, par une assurance jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier auprès du Vendeur lors de la livraison. A défaut, le Vendeur sera en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

Stipulation dérogatoire applicable aux Clients consommateurs

Conformément aux articles L138-4 et L138-5 du Code de la consommation, lorsque le Vendeur se chargea de l'acheminement du Produit, le risque de perte ou de détérioration du Produit ne sera transféré au Client consommateur qu'au moment où ce dernier en prendra physiquement possession.

Toutefois, le risque sera transféré au Client consommateur lors de la remise du Produit au transporteur lorsque celui-ci aura été chargé du transport par le Client et que le choix n'aura pas été proposé par le Vendeur.

VIII. EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT

Tous les frais d'emballage et de conditionnement sont à la charge du Client. L'emballage et le conditionnement peut se faire en vrac, paquets, cercles, sur palette perdue, ou consignée, en containers ou par tout autre au moyen au choix du Vendeur. Une consignée peut être facturée et devra être payée dans les mêmes conditions que le prix du Produit. La consignée donne lieu à un avoir lors du retour de l'élément consignée, en bon état et au plus tard dans un délai de 30 jours courant à compter de sa livraison. Le montant de cet avoir se calcule déduction faite des frais nécessaires pour la réutilisation de l'élément consigné supportés par le Vendeur.

IX. PAIEMENTS

Le prix du Produit ainsi que l'ensemble des frais (transports, livraison, emballage, conditionnement, etc.) sont payables (i) soit comptant en totalité à la date de réception par le Client de la facture du Vendeur, (ii) soit à l'échéance indiquée au recto de la facture qui ne peut excéder 45 jours à compter de son émission. À défaut de mention contraire indiquée au recto de la facture, les paiements comptants n'impliquent aucun escompte. Le paiement est toujours exigible au siège social du Vendeur.

En cas de paiement par chèque bancaire ou traite, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en dans le pays dans lequel est établi le Vendeur. A défaut, il supportera les frais liés à l'encaissement par le Vendeur des sommes. La mise en encaissement des chèques est réalisée immédiatement. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement définitif des sommes par le Vendeur. L'acceptation des traites ne constitue ni novation, ni dérogation aux conditions générales de vente. Le Vendeur se réserve par conséquent le droit d'exiger un chèque certifié à tout moment. Chaque vente, même faisant partie d'un marché global est, en ce qui concerne le paiement, considérée comme une affaire isolée. Par conséquent, le paiement doit se faire sans retenue ou compensation pour quelque motif que ce soit.

En cas de défaut ou de retard de paiement, (i) des pénalités de retard dues par le Client au Vendeur seront calculées automatiquement, de plein droit, sans formalité aucune ou mise en demeure préalable au taux visé à l'article L441-6 du Code de commerce, (ii) l'intégralité des sommes dues par le Client au Vendeur deviendront, de plein droit, sans formalité aucune ou mise en demeure préalable, immédiatement exigible (iii) sans préjudice à toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter à l'encontre du Client. Par ailleurs, le Client professionnel sera également et de plein droit débiteur à l'égard du Vendeur d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sauf lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant. En cas de défaut ou de retard de paiement, le Vendeur pourra, de plein droit et sans aucune formalité, suspendre les livraisons de Produits et résoudre la vente des Produits restant à livrer. Après mise en demeure infructueuse, toute facture impayée à son échéance sera majorée forfaitairement, de 20% afin de compenser le préjudice subi par le Vendeur et ce conformément aux articles 1152 et 1153 du Code civil.

X. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives relatives au Client sont indispensables pour la livraison et le transport des Produits ainsi que l'établissement des factures. Le défaut de renseignement entraîne la non-validation de la commande. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » (article 34 de la loi du 6 janvier 1978), le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès du Vendeur. Le Vendeur s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées du Client à un tiers.

XI. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont rédigées en langue française et régies par le droit français. Tous les litiges auxquels les Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente pourraient donner lieu seront soumis aux tribunaux du lieu dans lequel le Vendeur est installé. Toutefois, les litiges seront soumis aux tribunaux dans les conditions de droit commun en présence d'un consommateur. Par ailleurs, le consommateur peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation et de la consommation) ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

DU 2 AU 30 JUIN 2025

ACTU**PRO**

UNE SÉLECTION D'OFFRES PRO TOUT FAIRE

LE+

Ergonomique
et durable



AEG

TOP
AFFAIRE

LE KIT

139 €
HT

SOIT 166,80 € TTC
DONT ÉCO-PARTICIPATION :
0,84 € HT SOIT 1,01 € TTC

OUTILS
ET APPAREILS
GARANTIS

6 ANS

BATTERIES
ET CHARGEURS
GARANTIS

3 ANS

APRÈS ENREGISTREMENT
DANS LES 30 JOURS

sur warranty.aeg-power-tools.eu/fr-fr/home



MEULEUSE 2200 W 230 MM + MEULEUSE 800 W 125 MM

Duo de meuleuses JPWS22-8. La meuleuse 2200 W, équipée d'un disque de 230 mm, moteur protégé par résine époxy, carter en fonte d'aluminium robuste et démarrage progressif. Meuleuse compacte 800 W, avec son disque de 125 mm, délivre 12 000 trs/min. Ergonomique et durable, dispose d'un système Line Lock Out, d'un carter orientable à 90° et d'une protection réglable sans outil.

Réf. 99222019.



SPÉCIAL COUVERTURE

NOS MEILLEURES OFFRES POUR LES PROFESSIONNELS.

LE + Fournis avec 4400 clous 75 mm



AEG
LE PACK

1078^{€ TTC}
80

899^{€ HT}

DONT ÉCO-PARTICIPATION : 0,84 € HT SOIT 1,01 € TTC

PACK CHARPENTIER CLOUEUR 18 V, GONFLEUR 18 V ET CLOUS GALVANISÉS ANNELÉS 75 MM

Puissant : 120 bars. Rapide : jusqu'à 3 tirs à la seconde. Économique : fonctionne sans gaz. Autonome : 20 000 à 30 000 tirs avec une mise sous pression. Vendu en pack comprenant :

- 1** 1 cloueur vendu en Malette.
- 2** 1 chargeur rapide et 2 batteries 18 volts 6Ah HD.
- 3** 1 mini gonfleur 18 volts pour mise sous pression du cloueur à 8,6 bars.
- 4** Clous 34° annelés et galvanisés classe 2 en 75 mm x 2,8 mm.

Réf. K3222001.

LE + 1 T-SHIRT OFFERT



Milwaukee
LE PACK

442^{€ TTC}
80

369^{€ HT}

DONT ÉCO-PARTICIPATION : 0,84 € HT SOIT 1,01 € TTC

PACK PERCEUSE VISSEUSE M18FPP2A2 502X + 1 COFFRET D'EMBOUTS + 1 T-SHIRT OFFERT

Pack 2 produits Brushless composé de :

- 5** 1 perceuse à percussion M18FPD2 : 158 Nm - 0-3300 cps/min.
- 6** 1 visseuse à chocs M18FID2-OX : 226 Nm - 1200/3400/4300 cps/min.
- 7** 1 coffret d'embouts.

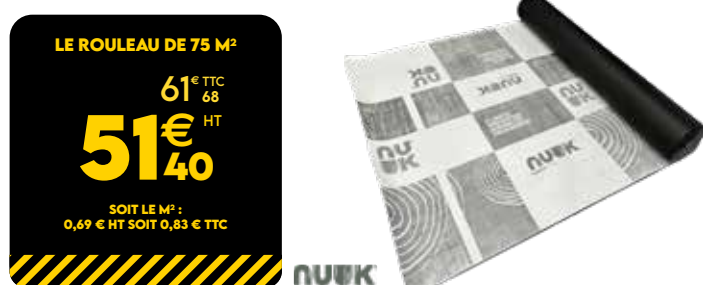
Réf. K2215504.

LE ROULEAU DE 75 M²

61^{€ TTC}
68

51^{€ HT}
40

SOIT LE M² : 0,69 € HT SOIT 0,83 € TTC



NUBK

ÉCRAN SOUS TOITURE CIRRUS ST60 HPV
Pour entraxe 60 cm entre chevrons. En rouleau de 1,50 x 50 m.
Réf. 99219531.

LE ML

8^{€ TTC}
91

7^{€ HT}
43

SOIT LE ROULEAU DE 10 ML : 74,30 € HT SOIT 89,10 € TTC



REHAARD

CLOSOIR VENTALU 3 VIEILLI - L. 10 ML X L. 370 MM
Aluminium sur toute la largeur avec butyle : lg 18 mm ép. 1,2 mm. Taux de plissage largeur 290 mm : 27 %. Ventilation : > 64 cm² / ml.
Réf. 99000146.

LA PIÈCE

45^{€ TTC}
98

38^{€ HT}
32

SOIT LE M² : 19,16 € HT SOIT 22,99 € TTC



RHEINZINK

FEUILLE ZINC CLASSIC NATUREL
2 x 1 m, ép. 0,65 mm.
Réf. 99008686.

LA PIÈCE

18^{€ TTC}
64

15^{€ HT}
53



EDILFIBRO

PLAQUES SUPPORT DE TUILLES TEGOLIT PLUS 235
Teinte : Flammée. Dimensions : 165 x 98 cm.
Réf. 99224507.



LA PACK

671[€] TTC
88
559[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION :
1,61 € HT SOIT 1,93 € TTC

PACK 3 MACHINES MILWAUKEE M18 BLPP3C-502C

Pack 3 produits 18V BRUSHLESS
composé de :

8 1 perceuse à percussion M18 BLPDRC : couple 60 Nm

9 1 perforateur-burineur M18 BLH : 2,3 j.

10 1 meuleuse M18 BLSAG125XPD.

11 2 batteries 5 Ah.

12 1 chargeur M12-18 FC.

13 1 sac XL.

Réf. 99215634.



LE PACK

1174[€] TTC
80
979[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION : 2,14 € HT SOIT 2,57 € TTC

PACK CLOUEUR PNEUMATIQUE ALSAFIX

Comprenant :

17 1 compresseur ALAIR 20/255 : 2,5 cv, 20 litres,
255 l/min, 10 bars - 82 dB - 49 kg.

18 1 enrouleur 30 mètres : pneumatique, raccord 1/4",
pivote sur 360° emplacement prévu sur le compresseur.

19 1 cloueur C28/70 P1 : Coils 23-25-28 de 45 à 70, coils
sheet de 35 à 64 mm, scrail de 35 à 65 mm.

Réf. K3500005.



NOS OFFRES SPÉCIAL CLOUEUR



LE PACK

1498[€] TTC
80
1249[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION : 0,61 € HT SOIT 0,73 € TTC

20 CLOUEUR SPIT IM90XI + 5 PACKS DE 2500 CLOUS 2,8 X 70 CRT

100% autonome : jusqu'à 5 toits avec 1 charge de
batterie. Rapide et efficace sans fatigue : jusqu'à 3
tonnes de moins à soulever par toit grâce à un outil
léger et équilibré. Cloueur polyvalent et gamme de
consommables la plus complète du marché : couvrez
toutes les applications sur chantier charpente,
couverture, MOB et aussi bardages, tuiles aciers,
coffrage, plancher. Pas d'arrêt sur les chantiers :
une technologie fiable et éprouvée depuis plus de
30 ans. Par tous les temps : performant de -15°C à
+49°C. Jamais à court de batterie ou de gaz : témoins
lumineux de charge de la batterie et du niveau de gaz.

Réf. 99121605.



LE LOT DE
10 PACKS

838[€] TTC
80
699[€] HT
SOIT LE PACK : 69,90 € HT SOIT 83,88 € TTC

10 PACKS DE 2500 POINTES CRANTÉES 2,8 X 70 MM IM90

Réf. 99121602.



LE LOT DE
10 PACKS

894[€] TTC
80
745[€] HT
SOIT LE PACK : 74,50 € HT SOIT 89,40 € TTC

10 PACKS DE 2500 POINTES CRANTÉES 2,8 X 75 MM IM90

Réf. 99121603.



LE PACK

498[€] TTC
80
415[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION : 0,65 € HT SOIT 0,78 € TTC

PACK PRO 18 V TRONÇONNEUSE AEG

Pack comprenant :

14 1 tronçonneuse ACS18B30.

Moteur Brushless hautes performances. Guide chaîne 30 cm.

Vitesse de chaîne 10 m/s. Frein de chaîne mécanique et coupe
électrique du moteur pour plus de sécurité. Poignée AVS anti-
vibrations pour un confort de travail optimal. Lubrification
automatique de la chaîne par pompe à huile. Revêtement
Softgrip pour une prise en main ferme et confortable.

15 1 chargeur et 2 batteries SETLL160BLTB.

16 1 caisse de rangement.

Réf. K2222001.



Guide de
coupe 30 cm
+ une caisse
de rangement

LA PIÈCE

262[€] TTC
80
219[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION :
0,42 € HT SOIT 0,50 € TTC



SCIE CIRCULAIRE 5903RK Ø 235 MM 2000 W + COFFRET

Max. Profondeur de coupe à 90° 85 mm.

Max. Profondeur de coupe à 45° 64 mm.

Plage de biseau (à gauche) 0 / 45°.

Diamètre de la lame 235 mm.

Réf. 99408505.



LE ML

10[€] TTC
34
8[€] HT
SOIT LA PIÈCE DE 2 ML :
17,25 € HT SOIT 20,70 € TTC

TUYAU DE DESCENTE TRONÇONIQUE

Soudé étain, Ø 80 mm. L. 2 m, ép. 0,65 mm.

Réf. 99008588.



RHEINZINK



LE ML

7[€] TTC
49
6[€] HT
SOIT LA PIÈCE DE 4 ML :
24,96 € HT SOIT 29,95 € TTC

GOUTTIÈRE DEMI RONDE BOUDIN

Ø 14 mm, sans pince développé 250 mm
prépatiné naturel. Longueur 4 m, ép. 0,65 mm.

Réf. 99008518.



RHEINZINK

LE BIDON DE 25 L
+ 20% GRATUIT

118[€] TTC
80
99[€] HT
SOIT LE LITRE :
3,30 € HT SOIT 3,96 € TTC

TRAITEMENT BOIS POUTRES ET CHARPENTES INTÉRIEURES 25 L + 20 % GRATUIT TX202

Une action insecticide sur toutes les larves
d'insectes xylophages (capricornes, lyctus,
vrillettes) et des termites (TP8).

Une application en pulvérisation facile grâce à sa
formule en phase aqueuse.

Une action en profondeur sur toutes les essences
de bois résineux ou feuillus en préventif (sur bois
sains) ou curatif (sur bois attaqués) : sapin, pin,
chêne.

Une excellente pénétration à l'intérieur du bois
grâce à la technologie OLEO+ qui renforce la
fonction traitante.

Le TX202 est incolore et peut donc être recouvert
par tous types de finitions : lasures, vernis,
peintures. Efficacité garantie 20 ans.



DU 2 AU 30 JUIN 2025

UNE SÉLECTION D'OFFRES PRO TOUT FAIRE

IRONSIDE®
The professionals' choice

AFFAIRE

TOP

LA PIÈCE

149€^{HT}

SOIT 178,80 € TTC

LE+

Marche large
dotée de coins
arrondis pour un
confort accru



**ÉCHELLE TÉLESCOPIQUE
3,27 M - 11 MARCHES**

Hauteur déployée de 3,27 mètres et 11 marches, elle offre une grande polyvalence.

Le support renforcé garantit une stabilité maximale et le bouchon supérieur conforme à la norme EN131-6 renforce la sécurité. Légère et facile à transporter.

Réf. 99111474.



AFFAIRE

TOP

LA PIÈCE

**19€^{HT}
99**

SOIT 23,99 € TTC



LE+

Crochet
magnétique

**RUBAN À MESURER HD HEAVY DUTY
LONG. 5 M X LARG. 32 MM**

Longueur de 5 mètres et une largeur de 32 mm. Robuste, garantit une résistance aux chocs et à l'usure, idéale pour les chantiers intensifs. Le boîtier ergonomique assure une prise en main confortable et antidérapante, tandis que le crochet magnétique facilite les mesures sur surfaces métalliques. Équipé d'un mécanisme de verrouillage. Réf. 99111469.



AFFAIRE

TOP

LE LOT

**24€^{HT}
90**

SOIT 29,88 € TTC



LE+

Universel et
très puissant

LOT COLLE PVC 2 X 1 L AVEC DÉCAPANT

Le PVC Gel Aqua 1 L prise rapide et garantit un travail propre grâce à sa formule thixotrope qui ne coule pas. Sans THF, il est respectueux de l'environnement. Le Cleaner Décapant 500 ml est spécialement conçu pour nettoyer efficacement les surfaces en PVC rigide.

Réf. 99213576.

Produit dangereux. Respectez les précautions d'emploi.



AFFAIRE

TOP

LA CARTOUCHE
DE 310 ML

**7€^{HT}
99**

SOIT 9,59 € TTC

LE+

Idéale pour
les travaux
professionnels
en intérieur
comme en
extérieur



**COLLE HYBRIDE FIXE TOUT
HIGH TACK PRO SP350 BLANC**

Sa technologie hybride polymère à réticulation neutre assure une prise rapide et une grande résistance, même sur des surfaces humides. Excellente adhésion sans solvant. SP350 convient à une large gamme de matériaux, offrant un module d'élasticité élevé et une durabilité optimale. Cartouche de 310 ml.

Réf. 99206081.

Produit dangereux. Respectez les précautions d'emploi.



de notre volonté pour certains produits dérivés du pétrole (PVC), du fer, de l'acier et du bois qui subissent de fortes tensions sur le marché d'une part et/ou d'erreurs typographiques d'autre part. Tous les prix sont payables comptant emportés TTC et conseillés. Les articles en promotion sont susceptibles de changer selon l'évolution technique, économique du marché et surtout de son approvisionnement ainsi qu'un référencement sans préavis d'un autre article. Si un produit venait momentanément ou plus durablement à être en rupture de stock avant la fin de la promotion, il pourrait être commandé au même prix sous les réserves ci-dessus exprimées tant sur la disponibilité que le prix posés par les fournisseurs. Pour respecter l'environnement, ce document a été imprimé avec des encres sans métaux lourds. Ne pas jeter sur la voie publique. Siret 377 601 869 00029. TOUT FAIRE S.A.-RCS B 377 601 869. Réalisation : NANOTERA - RCS Mulhouse B 399 372 465 (S51598).



toutfaire.fr

**RÉNOVER,
CONSTRUIRE,
AMÉNAGER.**

DU 2 AU 30 JUIN 2025

ACTU**PRO**

UNE SÉLECTION D'OFFRES PRO TOUT FAIRE

LE+

Ergonomique
et durable



AEG

TOP
AFFAIRE

LE KIT

139 €
HT

SOIT 166,80 € TTC
DONT ÉCO-PARTICIPATION :
0,84 € HT SOIT 1,01 € TTC

OUTILS
ET APPAREILS
GARANTIS

6 ANS

BATTERIES
ET CHARGEURS
GARANTIS

3 ANS

APRÈS ENREGISTREMENT
DANS LES 30 JOURS

sur warranty.aeg-power-tools.eu/fr-fr/home



MEULEUSE 2200 W 230 MM + MEULEUSE 800 W 125 MM

Duo de meuleuses JPWS22-8. La meuleuse 2200 W, équipée d'un disque de 230 mm, moteur protégé par résine époxy, carter en fonte d'aluminium robuste et démarrage progressif. Meuleuse compacte 800 W, avec son disque de 125 mm, délivre 12 000 trs/min. Ergonomique et durable, dispose d'un système Line Lock Out, d'un carter orientable à 90° et d'une protection réglable sans outil.

Réf. 99222019.



SPÉCIAL COUVERTURE

NOS MEILLEURES OFFRES POUR LES PROFESSIONNELS.

LE + Fournis avec 4400 clous 75 mm



AEG

LE PACK

1078€ TTC
80

899€ HT

DONT ÉCO-PARTICIPATION : 0,84 € HT SOIT 1,01 € TTC

PACK CHARPENTIER CLOUEUR 18 V, GONFLEUR 18 V ET CLOUS GALVANISÉS ANNELÉS 75 MM

Puissant : 120 bars. Rapide : jusqu'à 3 tirs à la seconde. Économique : fonctionne sans gaz. Autonome : 20 000 à 30 000 tirs avec une mise sous pression. Vendu en pack comprenant :

- 1 1 cloueur vendu en Malette.
- 2 1 chargeur rapide et 2 batteries 18 volts 6Ah HD.
- 3 1 mini gonfleur 18 volts pour mise sous pression du cloueur à 8,6 bars.
- 4 Clous 34° annelés et galvanisés classe 2 en 75 mm x 2,8 mm.

Réf. K3222001.



Milwaukee

LE PACK

442€ TTC
80

369€ HT

DONT ÉCO-PARTICIPATION : 0,84 € HT SOIT 1,01 € TTC

PACK PERCEUSE VISSEUSE M18FPP2A2 502X + 1 COFFRET D'EMBOUITS + 1 T-SHIRT OFFERT

Pack 2 produits Brushless composé de :
5 1 perceuse à percussion M18FPD2 : 158 Nm - 0-3300 cps/min.
6 1 visseuse à chocs M18FID2-OX : 226 Nm - 1200/3400/4300 cps/min.
7 1 coffret d'embouts.

Réf. K2215504.

LE +

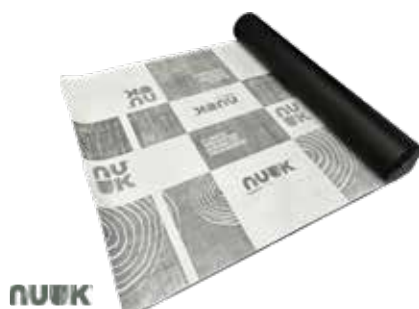
1 T-SHIRT OFFERT



LE ROULEAU DE 75 M²

61€ TTC
68
51€ HT
40

SOIT LE M² :
0,69 € HT SOIT 0,83 € TTC



ÉCRAN SOUS TOITURE CIRRUS ST60 HPV

Pour entraxe 60 cm entre chevrons. En rouleau de 1,50 x 50 m.

Réf. 99219531.

LE ML

8€ TTC
91
7€ HT
43

SOIT LE ROULEAU DE 10 ML :
74,30 € HT SOIT 89,10 € TTC



CLOSOIR VENTALU 3 VIEILLI - L. 10 ML X L. 370 MM

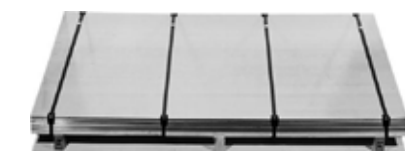
Aluminium sur toute la largeur avec butyle : lg 18 mm ép. 1,2 mm. Taux de plissage largeur 290 mm : 27 %. Ventilation : > 64 cm² / ml.

Réf. 99000146.

LA PIÈCE

45€ TTC
98
38€ HT
32

SOIT LE M² :
19,16 € HT SOIT 22,99 € TTC



RHEINZINK

FEUILLE ZINC CLASSIC NATUREL

2 x 1 m, ép. 0,65 mm.

Réf. 99008686.

LA PIÈCE

18€ TTC
64
15€ HT
53

EDILFIBRO

PLAQUES SUPPORT DE TUILLES TEGOLIT PLUS 235

Teinte : Flammée. Dimensions : 165 x 98 cm.

Réf. 99224507.





LA PACK

671[€] TTC
88
559[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION :
1,61 € HT SOIT 1,93 € TTC

PACK 3 MACHINES MILWAUKEE M18 BLPP3C-502C

Pack 3 produits 18V BRUSHLESS
composé de :

8 1 perceuse à percussion M18 BLPDRC : couple 60 Nm

9 1 perforateur-burineur M18 BLH : 2,3 j.

10 1 meuleuse M18 BLSAG125XPD.

11 2 batteries 5 Ah.

12 1 chargeur M12-18 FC.

13 1 sac XL.

Réf. 99215634.



LE PACK

1174[€] TTC
80
979[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION : 2,14 € HT SOIT 2,57 € TTC

PACK CLOUEUR PNEUMATIQUE ALSAFIX

Comprenant :

17 1 compresseur ALAIR 20/255 : 2,5 cv, 20 litres,
255 l/min, 10 bars - 82 dB - 49 kg.

18 1 enrouleur 30 mètres : pneumatique, raccord 1/4",
pivote sur 360° emplacement prévu sur le compresseur.

19 1 cloueur C28/70 P1 : Coils 23-25-28 de 45 à 70, coils
sheet de 35 à 64 mm, scrail de 35 à 65 mm.

Réf. K3500005.



NOS OFFRES SPÉCIAL CLOUEUR



LE PACK

1498[€] TTC
80
1249[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION : 0,61 € HT SOIT 0,73 € TTC

20 CLOUEUR SPIT IM90XI + 5 PACKS DE 2500 CLOUS 2,8 X 70 CRT

100% autonome : jusqu'à 5 toits avec 1 charge de
batterie. Rapide et efficace sans fatigue : jusqu'à 3
tonnes de moins à soulever par toit grâce à un outil
léger et équilibré. Cloueur polyvalent et gamme de
consommables la plus complète du marché : couvrez
toutes les applications sur chantier charpente,
couverture, MOB et aussi bardages, tuiles aciers,
coffrage, plancher. Pas d'arrêt sur les chantiers :
une technologie fiable et éprouvée depuis plus de
30 ans. Par tous les temps : performant de -15°C à
+49°C. Jamais à court de batterie ou de gaz : témoins
lumineux de charge de la batterie et du niveau de gaz.

Réf. 99121605.



LE LOT DE
10 PACKS

838[€] TTC
80
699[€] HT
SOIT LE PACK : 69,90 € HT SOIT 83,88 € TTC

10 PACKS DE 2500 POINTES CRANTÉES 2,8 X 70 MM IM90

Réf. 99121602.



LE LOT DE
10 PACKS

894[€] TTC
80
745[€] HT
SOIT LE PACK : 74,50 € HT SOIT 89,40 € TTC

10 PACKS DE 2500 POINTES CRANTÉES 2,8 X 75 MM IM90

Réf. 99121603.



LE PACK

498[€] TTC
80
415[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION : 0,65 € HT SOIT 0,78 € TTC

PACK PRO 18 V TRONÇONNEUSE AEG

Pack comprenant :

14 1 tronçonneuse ACS18B30.

Moteur Brushless hautes performances. Guide chaîne 30 cm.

Vitesse de chaîne 10 m/s. Frein de chaîne mécanique et coupe
électrique du moteur pour plus de sécurité. Poignée AVS anti-
vibrations pour un confort de travail optimal. Lubrification
automatique de la chaîne par pompe à huile. Revêtement
Softgrip pour une prise en main ferme et confortable.

15 1 chargeur et 2 batteries SETLL160BLTB.

16 1 caisse de rangement.

Réf. K2222001.



Guide de
coupe 30 cm
+ une caisse
de rangement

LA PIÈCE

262[€] TTC
80
219[€] HT
DONT ÉCO-PARTICIPATION :
0,42 € HT SOIT 0,50 € TTC



SCIE CIRCULAIRE 5903RK Ø 235 MM 2000 W + COFFRET

Max. Profondeur de coupe à 90° 85 mm.

Max. Profondeur de coupe à 45° 64 mm.

Plage de biseau (à gauche) 0 / 45°.

Diamètre de la lame 235 mm.

Réf. 99408505.



LE ML

10[€] TTC
34
8[€] HT
SOIT LA PIÈCE DE 2 ML :
17,25 € HT SOIT 20,70 € TTC

TUYAU DE DESCENTE TRONÇONIQUE

Soudé étain, Ø 80 mm. L. 2 m, ép. 0,65 mm.

Réf. 99008588.



LE ML

7[€] TTC
49
6[€] HT
SOIT LA PIÈCE DE 4 ML :
24,96 € HT SOIT 29,95 € TTC

GOUTTIÈRE DEMI RONDE BOUDIN

Ø 14 mm, sans pince développé 250 mm
prépatiné naturel. Longueur 4 m, ép. 0,65 mm.

Réf. 99008518.



LE BIDON DE 25 L
+ 20% GRATUIT

118[€] TTC
80
99[€] HT
SOIT LE LITRE :
3,30 € HT SOIT 3,96 € TTC

TRAITEMENT BOIS POUTRES ET CHARPENTES INTÉRIEURES 25 L + 20 % GRATUIT TX202

Une action insecticide sur toutes les larves
d'insectes xylophages (capricornes, lyctus,
vrillettes) et des termites (TP8).

Une application en pulvérisation facile grâce à sa
formule en phase aqueuse.

Une action en profondeur sur toutes les essences
de bois résineux ou feuillus en préventif (sur bois
sains) ou curatif (sur bois attaqués) : sapin, pin,
chêne.

Une excellente pénétration à l'intérieur du bois
grâce à la technologie OLEO+ qui renforce la
fonction traitante.

Le TX202 est incolore et peut donc être recouvert
par tous types de finitions : lasures, vernis,
peintures. Efficacité garantie 20 ans.



DU 2 AU 30 JUIN 2025

UNE SÉLECTION D'OFFRES PRO TOUT FAIRE

IRONSIDE®
The professionals' choice

AFFAIRE

TOP

LA PIÈCE

149€^{HT}

SOIT 178,80 € TTC

LE+

Marche large
dotée de coins
arrondis pour un
confort accru



**ÉCHELLE TÉLESCOPIQUE
3,27 M - 11 MARCHES**

Hauteur déployée de 3,27 mètres et 11 marches, elle offre une grande polyvalence.

Le support renforcé garantit une stabilité maximale et le bouchon supérieur conforme à la norme EN131-6 renforce la sécurité. Légère et facile à transporter.

Réf. 99111474.



AFFAIRE

TOP

LA PIÈCE

**19€^{HT}
99**

SOIT 23,99 € TTC



LE+

Crochet
magnétique

**RUBAN À MESURER HD HEAVY DUTY
LONG. 5 M X LARG. 32 MM**

Longueur de 5 mètres et une largeur de 32 mm. Robuste, garantit une résistance aux chocs et à l'usure, idéale pour les chantiers intensifs. Le boîtier ergonomique assure une prise en main confortable et antidérapante, tandis que le crochet magnétique facilite les mesures sur surfaces métalliques. Équipé d'un mécanisme de verrouillage. Réf. 99111469.



AFFAIRE

TOP

LE LOT

**24€^{HT}
90**

SOIT 29,88 € TTC



LE+

Universel et
très puissant

LOT COLLE PVC 2 X 1 L AVEC DÉCAPANT

Le PVC Gel Aqua 1 L prise rapide et garantit un travail propre grâce à sa formule thixotrope qui ne coule pas. Sans THF, il est respectueux de l'environnement. Le Cleaner Décapant 500 ml est spécialement conçu pour nettoyer efficacement les surfaces en PVC rigide.

Réf. 99213576.

Produit dangereux. Respectez les précautions d'emploi.



AFFAIRE

TOP

LA CARTOUCHE
DE 310 ML

**7€^{HT}
99**

SOIT 9,59 € TTC

LE+

Idéale pour
les travaux
professionnels
en intérieur
comme en
extérieur



**COLLE HYBRIDE FIXE TOUT
HIGH TACK PRO SP350 BLANC**

Sa technologie hybride polymère à réticulation neutre assure une prise rapide et une grande résistance, même sur des surfaces humides. Excellente adhésion sans solvant. SP350 convient à une large gamme de matériaux, offrant un module d'élasticité élevé et une durabilité optimale. Cartouche de 310 ml.

Réf. 99206081.

Produit dangereux. Respectez les précautions d'emploi.



de notre volonté pour certains produits dérivés du pétrole (PVC), du fer, de l'acier et du bois qui subissent de fortes tensions sur le marché d'une part et/ou d'erreurs typographiques d'autre part. Tous les prix sont payables comptant emportés TTC et conseillés. Les articles en promotion sont susceptibles de changer selon l'évolution technique, économique du marché et surtout de son approvisionnement ainsi qu'un référencement sans préavis d'un autre article. Si un produit venait momentanément ou plus durablement à être en rupture de stock avant la fin de la promotion, il pourrait être commandé au même prix sous les réserves ci-dessus exprimées tant sur la disponibilité que le prix posés par les fournisseurs. Pour respecter l'environnement, ce document a été imprimé avec des encres sans métaux lourds. Ne pas jeter sur la voie publique. Siret 377 601 869 00029. TOUT FAIRE S.A.-RCS B 377 601 869. Réalisation : NANOTERA - RCS Mulhouse B 399 372 465 (S51598).



toutfaire.fr

**RÉNOVER,
CONSTRUIRE,
AMÉNAGER.**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par SODIAC MATERIAUX («Le Vendeur») auprès d'acheteurs professionnels ou non, consommateurs ou non («Le Client»), désirant acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur («Les Produits») et notamment tous matériels, outillages ou matériaux relatifs à la construction. Elles constituent le socle unique de la négociation commerciale. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes (ainsi que, le cas échéant, des conditions générales d'utilisation du site internet du Vendeur) et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.

II. ACHATS

Les offres des Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et écrite par le Vendeur (mail, fax, courrier, devis, facture). Le Vendeur pourra, préalablement à son acceptation, demander que le Client confirme par écrit sa commande ou son achat ou sa commande. Tout retour de Produit sera refusé, s'il n'est pas expressément et préalablement autorisé et fait conformément aux instructions du Vendeur.

Stipulation dérogatoire applicable aux Clients consommateurs

Un devis a été remis aux Clients lorsque le prix du Produit ou de la prestation ou de l'ensemble indissociable de Produits et prestations est supérieur à 500€ TTC ou lors d'une réalisation sur mesure.

En cas de vente à distance ou hors établissement, le Vendeur a fourni au Client consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations visées à l'article L121-17 du Code de la consommation, confirmées sur un support durable. En cas de vente à distance ou hors établissement, le Client consommateur dispose de quatorze (14) jours à compter de la réception du Produit pour se rétracter et retourner le Produit dans son emballage d'origine dans les conditions des articles L121-21-2 et suivants du Code de la consommation. Les frais de retour seront, conformément à l'article L121-21-3 du Code de la consommation, à la charge du Client. Le retour ne sera accepté que si le Produit est dans son état d'origine et n'a pas été déconditionné et/ou utilisé. Tout retour doit impérativement être précédé de l'attribution d'un numéro de rétractation obtenu auprès du Vendeur. A défaut, le retour sera refusé. Le remboursement des sommes versées interviendra conformément à l'article L121-24-2 du Code de la consommation. Le Client consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon

III. PRODUITS

Les caractéristiques essentielles ainsi que le prix des Produits figurent, de manière lisible et compréhensible, dans les catalogues du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande ou de son achat. Le Client doit s'assurer préalablement à la vente de la conformité du Produit à l'utilisation qu'il souhaite en faire.

Le Client reconnaît avoir été correctement informé de la qualité, du mode d'emploi et des propriétés spécifiques éventuelles des Produits acquis par lui. Sauf clause contraire écrite acceptée par le Vendeur, le Client reconnaît que les Produits ne sont destinés à aucun usage spécial. Les spécifications de certains Produits (dimension, couleurs, volumes, poids, etc.) sont soumises à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication et bénéficient des tolérances d'usage. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

IV. GARANTIES

Le Produit livré est conforme à l'offre du Vendeur et à la réglementation en vigueur dans le pays où est établi le Vendeur, sous réserve des usages en la matière. Pour être valable et recevable, toute réclamation du Client doit être détaillée, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception au Vendeur et comporter l'ensemble des justificatifs. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur (i) des défauts apparents au plus tard dans les huit jours à compter de la livraison des Produits, (ii) des défauts non apparents au plus tard dans les huit jours à compter de la première utilisation des Produits sous réserve de justifier que la première utilisation a été postérieure à la livraison et (iii) de l'existence des vices cachés au plus tard dans les huit jours à compter de leur découverte. La garantie du Vendeur se borne purement et simplement au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose et repose des Produits ou de dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit. Les frais de livraison et de transport du Produit retourné et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs. Le remboursement s'effectuera par tous moyen au choix du Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas (i) de non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier, (ii) de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure, ou (iii) de non-respect des prescriptions du fabricant ou des règles de l'art lors de l'utilisation du Produit.

Stipulation dérogatoire applicable aux Clients consommateurs

Le Vendeur est tenu des défauts de conformité des Produits dans les conditions de l'article L211-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client (i) bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du Produit pour agir, (ii) peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L211-9 du code de la consommation et (iii) est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du Produit. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produit vendu au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Nom et adresse du Vendeur : SODIAC MATERIAUX SAS – Tel : 05 85 40 56 22 – Code APE : 4673 A

V. PRIX

Les prix des Produits portés indiqués lors de la commande ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et seront ajustés, à la hausse comme à la baisse, en fonction des tarifs en vigueur au jour de la livraison effective desdits Produits. En cas d'augmentation ou de diminution de plus de 10 % du prix TTC entre la commande et la livraison du Produit, chaque partie a la faculté de renoncer d'acheter ou de vendre ledit Produit, sous réserve d'en aviser l'autre partie dans les huit jours qui suivent la notification au Client du prix définitif. Les frais de livraisons et de retour seront à la charge de la partie ayant renoncé au contrat. Les prix des Produits sont exprimés en euros (€), HT et TTC. Des frais supplémentaires (notamment des frais de transport, de livraison, de conditionnement, d'emballage ou autre) peuvent être exigibles. La facture est établie par le Vendeur et adressée au Client au plus tard à la date de livraison.

Conditions d'escompte : Sur toute la gamme des produits professionnels (hors les produits des magasins affichés en paiement comptant et payables en caisse),

Escompte 2% (deux pour cent) pour paiement sous 10 jours par prélèvement automatique ou traite.

Escompte 1% (un pour cent) pour paiement sous 25 jours par prélèvement automatique ou traite.

Nous nous réservons le droit de n'établir l'escompte qu'après avoir reçu le paiement intégral de la marchandise dans les délais convenus.

VI. LIVRAISON ET TRANSPORTS

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Sauf cas d'indisponibilité ou cas particuliers, les Produits seront livrés en une seule fois. Les frais de livraison et de transport sont à la charge du Client.

Les Produits acquis par le Client seront livrés à la date ou dans le délai indiqué au Client, sauf si les parties en sont convenues autrement. Si aucun délai, ni date n'a été fixé par les parties, le Vendeur devra s'exécuter sans retard injustifié. Le délai de livraison commence à courir à compter de la date à laquelle le Vendeur aura en possession toutes les spécifications et tous les renseignements techniques concernant les Produits à livrer. Le délai de livraison est approximatif et n'entraîne pour le Vendeur aucune responsabilité en cas de retard ou de non-livraison dans les délais approximativement fixés si les Produits sont livrés dans le délai raisonnable visé ci-après. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure. Est notamment un cas de force majeure : (i) toutes circonstances échappant au contrôle du Vendeur, entraînant un arrêt, une suspension ou une réduction de production et/ou de la livraison des Produits par les fournisseurs du Vendeur, (ii) la grève générale ou non ou (iii) l'accident d'outilage dans les locaux du Vendeur. Quel que soit le retard de livraison, il est toujours donné suite à défaut de contrordre. La résolution de la vente par le Client ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai

raisonnable courant à compter de la mise en demeure de s'exécuter adressée par écrit au Vendeur.

Les Produits peuvent être (i) immédiatement livrés au Client et enlevés par lui à partir des locaux du Vendeur ou (ii) transportés et livrés par le Vendeur agissant en tant que transporteur ou (iii) livrés et transportés par un transporteur choisis par le Vendeur. Les Produits seront livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de son achat ou de sa commande à laquelle le transporteur pourra facilement accéder, sans risque ni danger. Le transporteur pourra refuser de livrer dans le cas où l'adresse indiquée par le Client serait contraire aux règles de prudence et de sécurité. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dommage quelconque causé par un véhicule du transporteur, si ce dommage est le fait d'un accès difficile ou d'un terrain non-approprié à la livraison. Le fait que le transporteur accepte de transporter le Produit ne comporte aucune dérogation aux dispositions aux présentes conditions générales de vente. Si le Vendeur ne transporte pas personnellement les Produits commandés ou achetés par le Client, le Client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison des Produits, le Vendeur étant réputé avoir livré les Produits dès lors qu'il a remis les Produits commandés ou achetés par le Client au transporteur qui les a acceptés sans réserve. Dans ce cas, le Client ne dispose d'aucun recours contre le Vendeur en cas de défaut de livraison par le transporteur ou en cas de dommages survenus en cours de transports, du chargement ou du déchargement des Produits. Le Client peut, s'il le souhaite et après avoir informé le Vendeur, assister ou se faire représenter lors du chargement du Produit. Le Client s'engage à décharger les Produits à ses frais, dans le plus court délai conformément aux usages en la matière, et ce à compter du moment de l'arrivée des Produits à l'adresse indiquée. Tout retard dans le déchargement est à la charge du Client. Le Client est tenu d'assister le chauffeur dans les différentes manœuvres de déchargement. La responsabilité est limitée, tant pour les dégâts corporels que matériels, à la responsabilité civile légale.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits au moment de leur livraison. Le Client disposera d'un délai de 8 jours à compter de la livraison des Produits pour émettre par écrit des réserves auprès du Vendeur sur la qualité et/ou la quantité des Produits. En l'absence de réserve, les Produits livrés seront réputés conforme en quantité et en qualité à la commande ou l'achat réalisé par le Client.

Les Produits qui font l'objet d'un marché donnant lieu à livraisons successives doivent être enlevés par quantités mensuelles approximativement égales.

Dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas procédé à l'enlèvement à partir des locaux du Vendeur d'un Produit dans le délai de 8 jours à compter de sa livraison, le Vendeur pourra (i) transporter (ou faire transporter) aux risques et périls du Client ledit Produit au domicile ou siège du Client ou (ii) résoudre de plein droit et sans formalité la vente dudit Produit.

Le Vendeur décline toute responsabilité quant au transport des Produits livrés et pouvant résulter de toute infraction à la législation des transports et au Code de la Route, notamment concernant l'arrimage, la surcharge, etc.

Stipulation dérogatoire applicable aux Clients consommateurs

Le Vendeur devra livrer les Produits à la date ou dans le délai indiqué au Client consommateur, sauf si les parties en sont convenues autrement. Si aucun délai, ni date n'a été fixé par les parties, le Vendeur devra s'exécuter sans retard injustifié et au plus tard dans les trente jours après la conclusion du contrat. Si les Produits ne sont pas livrés dans les délais, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande écrite du Client consommateur dans les conditions prévues aux articles L138-2 et L138-3 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du Contrat, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts.

VII. TRANSFERT DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété du Produit du Vendeur au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix du Produit et après règlement de toutes sommes dues par le Client au Vendeur, pour quelque cause que ce soit et ce quelle que soit la date de livraison du Produit. En cas de compte-courant, la propriété réservée garantit le solde débiteur du compte-courant. Le Client est autorisé à aliéner, dans le cadre normal et usuel de l'exercice de son activité, les Produits livrés sauf si une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire est ouverte à son encontre. En cas d'aliénation, le Client s'engage à payer immédiatement au Vendeur le prix des Produits revendus dû au Vendeur. En cas de saisie ou de toute intervention d'un tiers ayant pour objet un Produit dont la propriété est réservée par le Vendeur, le Client devra de suite informer le Vendeur.

Le transfert des risques des Produits du Vendeur au Client sera réalisé dès livraison des Produits au Client. Le Client s'oblige à faire assurer, à ses frais, les Produits commandés ou achetés au profit du Vendeur, par une assurance jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier auprès du Vendeur lors de la livraison. A défaut, le Vendeur sera en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

Stipulation dérogatoire applicable aux Clients consommateurs

Conformément aux articles L138-4 et L138-5 du Code de la consommation, lorsque le Vendeur se chargea de l'acheminement du Produit, le risque de perte ou de détérioration du Produit ne sera transféré au Client consommateur qu'au moment où ce dernier en prendra physiquement possession.

Toutefois, le risque sera transféré au Client consommateur lors de la remise du Produit au transporteur lorsque celui-ci aura été chargé du transport par le Client et que le choix n'aura pas été proposé par le Vendeur.

VIII. EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT

Tous les frais d'emballage et de conditionnement sont à la charge du Client. L'emballage et le conditionnement peut se faire en vrac, paquets, cercles, sur palette perdue, ou consignée, en containers ou par tout autre au moyen au choix du Vendeur. Une consignée peut être facturée et devra être payée dans les mêmes conditions que le prix du Produit. La consignée donne lieu à un avoir lors du retour de l'élément consigné, en bon état et au plus tard dans un délai de 30 jours courant à compter de sa livraison. Le montant de cet avoir se calcule déduction faite des frais nécessaires pour la réutilisation de l'élément consigné supportés par le Vendeur.

IX. PAIEMENTS

Le prix du Produit ainsi que l'ensemble des frais (transports, livraison, emballage, conditionnement, etc.) sont payables (i) soit comptant en totalité à la date de réception par le Client de la facture du Vendeur, (ii) soit à l'échéance indiquée au recto de la facture qui ne peut excéder 45 jours à compter de son émission. À défaut de mention contraire indiquée au recto de la facture, les paiements comptants n'impliquent aucun escompte. Le paiement est toujours exigible au siège social du Vendeur.

En cas de paiement par chèque bancaire ou traite, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en dans le pays dans lequel est établi le Vendeur. A défaut, il supportera les frais liés à l'encaissement par le Vendeur des sommes. La mise en encaissement des chèques est réalisée immédiatement. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement définitif des sommes par le Vendeur. L'acceptation des traites ne constitue ni novation, ni dérogation aux conditions générales de vente. Le Vendeur se réserve par conséquent le droit d'exiger un chèque certifié à tout moment. Chaque vente, même faisant partie d'un marché global est, en ce qui concerne le paiement, considérée comme une affaire isolée. Par conséquent, le paiement doit se faire sans retenue ou compensation pour quelque motif que ce soit.

En cas de défaut ou de retard de paiement, (i) des pénalités de retard dues par le Client au Vendeur seront calculées automatiquement, de plein droit, sans formalité aucune ou mise en demeure préalable au taux visé à l'article L441-6 du Code de commerce, (ii) l'intégralité des sommes dues par le Client au Vendeur deviendront, de plein droit, sans formalité aucune ou mise en demeure préalable, immédiatement exigible (iii) sans préjudice à toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter à l'encontre du Client. Par ailleurs, le Client professionnel sera également et de plein droit débiteur à l'égard du Vendeur d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sauf lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant. En cas de défaut ou de retard de paiement, le Vendeur pourra, de plein droit et sans aucune formalité, suspendre les livraisons de Produits et résoudre la vente des Produits restant à livrer. Après mise en demeure infructueuse, toute facture impayée à son échéance sera majorée forfaitairement, de 20% afin de compenser le préjudice subi par le Vendeur et ce conformément aux articles 1152 et 1153 du Code civil.

X. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives relatives au Client sont indispensables pour la livraison et le transport des Produits ainsi que l'établissement des factures. Le défaut de renseignement entraîne la non-validation de la commande. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » (article 34 de la loi du 6 janvier 1978), le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès du Vendeur. Le Vendeur s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées du Client à un tiers.

XI. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont rédigées en langue française et régies par le droit français. Tous les litiges auxquels les Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente pourraient donner lieu seront soumis aux tribunaux du lieu dans lequel le Vendeur est installé. Toutefois, les litiges seront soumis aux tribunaux dans les conditions de droit commun en présence d'un consommateur. Par ailleurs, le consommateur peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation et de la consommation) ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.